



# MUNICIPALITE DE BREMBLENS

---

## **PREAVIS MUNICIPAL No 28/2011**

### **Réfection des façades du bâtiment communal**

**présenté au Conseil général de Bremlens,  
dans sa séance du 5 avril 2011**

**A tous les membres du  
Conseil général**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous présente son projet de réfection des façades du bâtiment communal. Elle vous propose d'engager ces travaux dès ce printemps.

#### **Introduction**

Le bâtiment communal, situé à la Rue du Pressoir numéro 1, a été entièrement transformé et rénové en 1993. Il est composé des locaux de l'administration communale (greffe et bourse), de la salle de Municipalité, d'une salle communale (salle du conseil), d'une salle de réception (salle de la Ramière) d'un appartement en duplex ainsi que d'un garage. Ce dernier a été réaménagé pour accueillir une buvette dans le courant de l'année 2009.

Le 23 juillet 2009, un violent orage accompagné de grêle s'est abattu sur la région et plus particulièrement sur notre village. Les façades sud et sud-ouest du bâtiment communal ont été très sérieusement endommagées par la grêle. Les impacts à répétition ont eu raison du crépi qui a d'abord été perforé puis des plaques entières se sont détachées à plusieurs endroits. Une déclaration de sinistre a été adressée à l'Etablissement Cantonal d'Assurance incendie, accompagnée de photos et des devis de réparation portant sur un total d'environ Fr. 29'000.-. Sur cette base et en tenant compte de l'âge des façades depuis leurs dernières réfections, une indemnisation d'un montant de Fr. 18'210.- nous a été versée, soit environ 64 % des frais de remise en état.

Dès lors, au vu de l'état général de l'ensemble des façades, la Municipalité souhaite entreprendre une réfection complète de l'enveloppe extérieure dudit bâtiment, d'une part dans un but d'uniformisation, d'autre part de conservation.

#### **Coût**

Trois entreprises de la région se sont déplacées pour examiner l'étendue des travaux et ont présenté leurs offres. L'étude détaillée des différents devis permet de constater que les manières de travailler diffèrent d'une entreprise à l'autre et que la prise en considération des surfaces endommagées n'est pas équivalente.

Néanmoins, les documents en notre possession nous permettent de déterminer le montant de la dépense de la manière suivante :

Installation de chantier, piquage et lavage des façades, rhabillage,

## Préavis Municipal N°28/2011

couche d'accrochage, anti-fissures, crépi de finition, embrasures, échafaudages et protections	
Coût, TVA comprise, rabais et escompte déduits	Fr. 46'850.00
Divers et imprévus	<u>Fr. 3'360.00</u>
Coût total	Fr. 50'210.00
./. participation de l'ECA	- <u>Fr. 18'210.00</u>
Coût net	<u>Fr. 32'000.00</u>

### Financement

D'un point de vue financier, les factures pour ces travaux seront réglées par les liquidités communales.

Sous l'aspect comptable, la dépense sera portée dans un compte d'actif du bilan. Le montant net, après déduction de la part ECA, sera prélevé sur le fonds de réserve « réfection et rénovation bâtiments », dont le solde est de Fr. 400'000.- au 31.12.2009.

### Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à prendre la décision suivante :

#### Le Conseil général de Bremblens

- vu le préavis municipal No 28/2011,
- entendu les rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### Décide

- **d'autoriser la Municipalité a entreprendre les travaux de rénovation des façades du bâtiment sis à la rue du Pressoir 1**
- **d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de Fr. 32'000.-, financé par les liquidités communales.**
- **d'accepter un prélèvement de Fr. 32'000.- sur le fonds de réserve « réfection et rénovation bâtiments ».**

#### Décharge

- les commissions de leur mandat.

Approuvé en séance de Municipalité le 21 février 2011.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

La secrétaire

Eric Bühler

Tania Zito

**Municipal à convoquer : Christian Chauvy, municipal en charge des bâtiments**